

PRÉCONISATIONS DE POSE

CANIVEAUX RI®



C 250



D 400

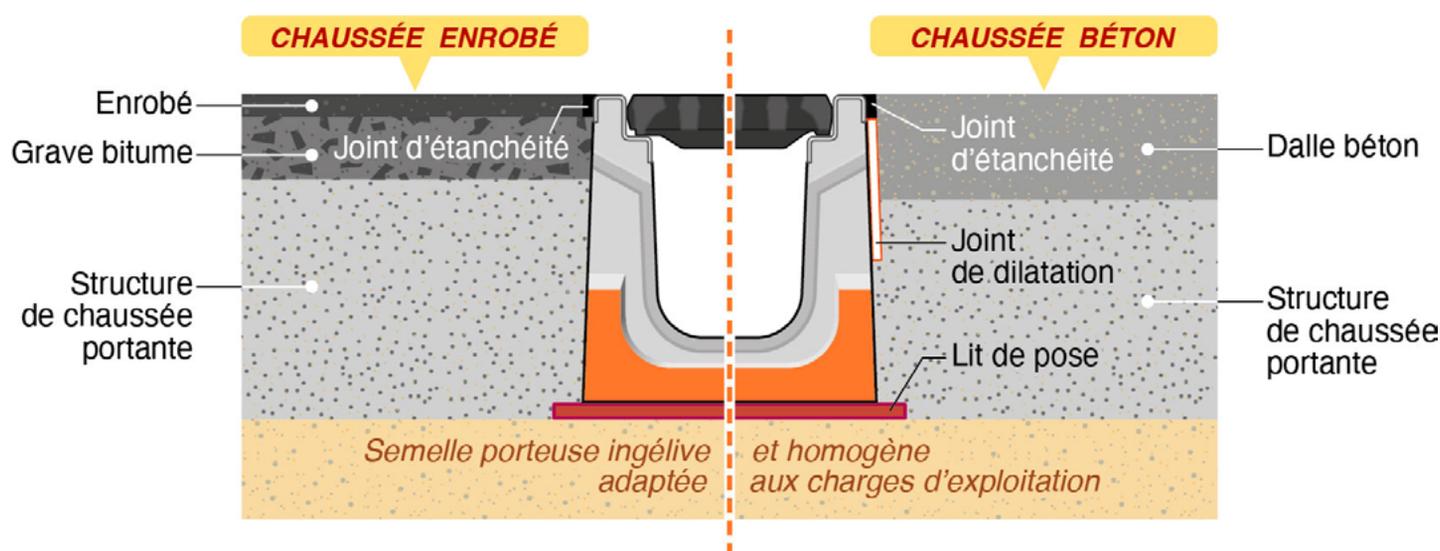


E 600



F 900

Les préconisations de pose ne sont données qu'à titre indicatif et doivent être considérées comme des informations générales. Le choix de la classe de résistance et du type de produit demeure de la responsabilité du maître d'œuvre et maître d'ouvrage. Dans chaque cas, il devra être tenu compte du contexte du chantier et de la destination finale du produit mis en œuvre selon les règles de l'art en vigueur.



Les caniveaux de **Type I**
à résistance intégrée ne nécessitent
aucun enrobage béton.

LA SEMELLE PORTEUSE

Il convient de **faire vérifier par un bureau d'étude technique** que la portance du sol d'assise du caniveau soit en adéquation avec les charges circulant sur celui-ci.

Dans le cas où l'assise ne serait pas suffisante, **une solution de type semelle en béton armé pourra être envisagée.**

LE LIT DE POSE

Pour une utilisation C250 ou D400 :

Sur un lit de gravier auto-compactant d'une épaisseur maximale de 3 cm.

Sur un lit de béton frais (C25/30 ou supérieur) d'une épaisseur maximale de 10 cm.

Pour une utilisation en E600 ou F900 :

Sur une semelle en béton armé, un lit de mortier de calage sera réalisé suivant les préconisations du fabricant de ce dernier.

Sur une structure en grave traitée, il sera constitué d'un lit de béton frais (C25/30 ou supérieur) d'une épaisseur maximale de 10 cm.

Dans tous les cas, **le lit de pose devra être régulier et homogène** afin de ne pas créer des désordres comme le pianotage.

LA STRUCTURE DE CHAUSSÉE

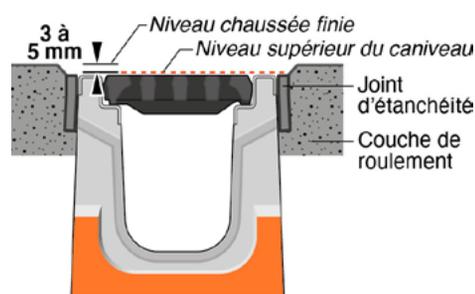
La mise en place de la structure de chaussée en **GNT** (Grave Non Traitée) se fait de part et d'autre du caniveau directement contre les parois. Il est formellement **interdit de circuler avec les engins de mise en œuvre sur les caniveaux**, même partiellement, afin d'éviter le risque de génération de fissures qui aboutiront après un ou plusieurs cycles gel/dégel à des éclatements béton.

LES REVÊTEMENTS DE SOL

Afin de préserver la fondation des effets du gel, **un joint d'étanchéité devra être appliqué** entre les revêtements de sol et le caniveau. Pour les chaussées béton ou les dallages, le caniveau doit être désolidarisé de ces derniers par un joint de dilatation.

Prévoir **3 à 5 mm** entre le niveau de chaussée et le niveau supérieur du caniveau.

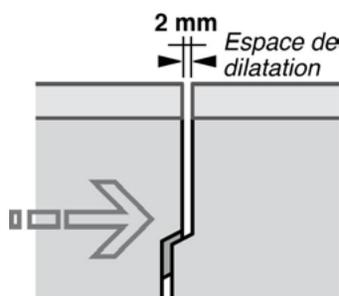
Roulage et Compactage par vibration
interdit sur le Caniveau



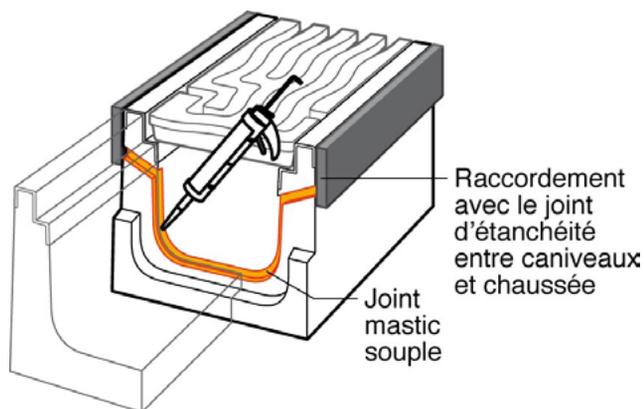
L'ESPACE DE DILATATION ET L'ÉTANCHÉITÉ ENTRE 2 CANIVEAUX

Il est impératif de respecter un espace de dilatation de **3 mm** entre chaque caniveau.

Afin de préserver la fondation des effets du gel, un joint mastic souple d'étanchéité devra être appliqué pour combler cet écartement.



La norme **NF EN 1433** rend obligatoire l'étanchéité à l'intérieur du canal entre caniveaux.



LA CIRCULATION SUR LES CANIVEAUX

La circulation sur les caniveaux n'est possible qu'**après achèvement de la mise en œuvre de la chaussée** et avec des véhicules comparables à ceux que verront les caniveaux en phase d'exploitation.

Dans certains cas de figure (gare de péage autoroutier, zone de retournement, forte pente), un surclassement de la classe de résistance du caniveau doit être envisagé.

LA MANUTENTION

Afin d'assurer la pose en toute sécurité, la manutention des caniveaux RI® 100 se fait par pince à bordure classique, manuelle ou assistée.